

LES RENCONTRES « ETUDES ET RECHERCHES »

LES TRAVAILLEURS PAUVRES

Au cours des dernières décennies, avec la persistance d'un chômage de masse et l'accentuation de la flexibilité du marché du travail, le vocabulaire de l'action sociale s'est enrichi de l'expression « travailleurs pauvres ». Elle désigne des personnes qui occupent un emploi tout en ayant des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Mal payés et socialement mal couverts, les travailleurs pauvres représentent une fraction non négligeable de la population active notamment dans les services. Une partie d'entre eux est hébergée en CHRS ou en CHU malgré un emploi en CDD, voire en CDI. Pour eux en tout cas, le travail n'est plus la garantie de l'autonomie.

Que recouvre exactement cette expression ? Renvoie-t-elle, comme certains le craignent, à une nouvelle classe qui serait le résultat des évolutions économiques et sociales récentes ? Désigne-t-elle plutôt un ensemble composite dont l'unité ne va pas de soi ? Ces personnes partagent-elles des conditions de vie communes, une « fragilité » sociale qui les exposerait aux accidents de la vie ou aux récessions économiques ?

Pour éclairer ces questions, la Mission a sollicité plusieurs acteurs :

► M. Pierre CONCIALDI, économiste de l'IRES, a introduit la question et resitué les travaux menés sur ce sujet dans l'évolution générale des conditions de travail et de la législation sociale au cours des dernières décennies.

► M. Yves LOCHARD, de l'IRES, a présenté les premiers résultats d'une recherche menée par une équipe de l'IRES, à la demande de la MIPES, auprès d'acteurs de l'action sociale et des personnes concernées par la pauvreté laborieuse.

► Mme Sandrine WENGLANSKI, de l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité, a abordé cette question en prenant en compte les questions de mobilité des personnes les plus pauvres en particulier en Ile-de-France.

► Enfin, Mme Catherine BALDACCI, Directrice de la Cité Notre-Dame (Secours Catholique), a évoqué les caractéristiques de cette population, l'évolution de ce phénomène dans les dernières années et comment accompagne-t-on ce type de population dans un CHRS.

← Mise en forme : Puces et numéros

LES TRAVAILLEURS PAUVRES

SOMMAIRE

■ INTRODUCTION Michel CASTELLAN - MIPES	3
■ L'EXTENSION DE LA PAUVRETE LABORIEUSE Pierre CONCIALDI, Economiste - IRES	3
■ L'USAGE SOCIAL DE LA NOTION DE TRAVAILLEUR PAUVRE, PREMIERS RESULTATS DE L'ETUDE IRES Yves LOCHARD - IRES	9
■ DEBAT AVEC LA SALLE	14
■ LA MOBILITE DES PERSONNES LES PLUS PAUVRES Sandrine WENGLANSKI - Institut National de Recherche sur les Transports	19
■ L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DANS UN CHRS Catherine BALDACCI - Directrice de la Cité Notre-Dame (Secours Catholique)	26
■ DEBAT AVEC LA SALLE	28

LES TRAVAILLEURS PAUVRES

Introduction

Michel CASTELLAN
MIPES

Grâce aux Rencontres « Etudes et Recherches », nous espérons échanger toujours plus sur nos expériences. Nous avons choisi de traiter aujourd'hui du thème des travailleurs pauvres. Il désigne des personnes qui occupent un emploi mais qui ne parviennent pas à vivre de l'ensemble de leurs revenus. Ce sujet revêt une certaine importance dans la lutte contre l'exclusion.

Quatre intervenants nous permettront de mieux comprendre cette question. Pierre Concialdi l'introduira en apportant le point de vue d'un économiste. Yves Lochard, membre d'une équipe de l'IRES qui travaille sur ce sujet à la demande de la MIPES, nous fera part de son approche en tant que sociologue. Dans un deuxième temps, Sandrine Wenglerski abordera la question de la mobilité, dimension de l'exclusion qui est souvent ignorée bien qu'elle soit très importante. Enfin, Catherine Baldacci, de la Cité Notre Dame, évoquera cette question au travers des publics accueillis en CHRS.

L'extension de la pauvreté laborieuse

Pierre CONCIALDI
Economiste, IRES

J'introduirai le thème des travailleurs pauvres du point de vue d'un économiste. Ce sujet se fonde sur un matériau encore restreint. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles la Mission a commandé un travail spécifique. Je me limiterai à deux questions. Ainsi, j'aborderai tout d'abord les enjeux soulevés par la définition des travailleurs pauvres, ou pauvreté laborieuse. Ce sera l'occasion de présenter quelques éléments de cadrage statistique sur cette population et son évolution. Je proposerai ensuite des éléments d'explication sur ce phénomène. Je précise que mon propos ne se rapporte pas uniquement à la région Ile-de-France, mais repose sur des travaux ayant été menés au plan national, notamment par l'INSEE. Toutes les indications dont on dispose laissent cependant penser que la situation que je décrirai concerne aussi les travailleurs pauvres d'Ile-de-France.

Le débat sur la pauvreté laborieuse est réapparu en France il y a quelques années. L'on oublie parfois qu'avant la forte revalorisation du SMIG, puis la création du SMIC en 1970, certains travailleurs recevant des bas salaires se trouvaient dans des situations proches de la pauvreté. Les premières estimations, fournies dans les ouvrages de René Lenoir ou de Lionel Stoleru dans les années 70, montraient que parmi les personnes pauvres, certaines exerçaient une activité salariée ou indépendante. Nous assistons donc aujourd'hui à la résurgence d'un phénomène qui avait été observé par le passé.

I. Une réalité massive

Pour définir les travailleurs pauvres, il convient de définir la pauvreté mais aussi ce qu'est un travailleur. Parmi les multiples approches possibles de la pauvreté, je retiendrai la dimension monétaire, qui revêt une importance évidente dans une société marchande où de nombreuses nécessités de la vie quotidienne s'achètent. Cette approche est toutefois loin d'épuiser toute la réalité de la pauvreté. Je retiendrai la définition usuelle de la pauvreté monétaire utilisée par les statisticiens, prenant pour base un seuil de redistribution des revenus, qui permet de repérer la population des plus bas revenus.

On pourrait penser qu'il est simple de définir un travailleur. Or, tout dépend de l'horizon considéré. A un instant précis par exemple, il est aisé de distinguer la population qui travaille de celle qui n'a pas d'emploi. Sur une période de temps plus longue en revanche, certaines personnes pourront avoir alterné des périodes de chômage et de travail. Certaines auront connu une période de chômage de longue durée : doivent-elles être considérées comme des travailleurs ? Plus encore, sur toute une vie, l'on aura tendance à considérer les individus qui expérimentent de longues périodes de chômage comme des travailleurs, car ils appartiennent, de par leurs origines sociologiques notamment, au monde du travail.

Une première définition des travailleurs pauvres provient des Etats-Unis, premier pays où le phénomène des *working poor* a été étudié. Est considéré comme un travailleur pauvre « une personne qui a été présente sur le marché du travail au moins la moitié de l'année et qui vit dans une famille pauvre ». Selon cette définition, au milieu des années 90, la France comptait entre 1,8 million et 3,6 millions de travailleurs pauvres, en fonction des seuils retenus. L'estimation basse correspond au seuil de l'INSEE (50 % du revenu médian) et l'estimation haute au seuil des statisticiens européens (60 % du revenu médian).

L'INSEE a proposé une définition légèrement différente qui distingue, parmi les actifs pauvres, les travailleurs (ceux qui ont exercé une activité pendant au moins un mois) et les chômeurs pauvres (ceux qui ont été présents au moins la moitié de l'année sur le marché du travail, mais qui n'ont pas occupé d'emploi). Selon cette définition, l'on compterait entre 1,3 million et 3,1 millions de travailleurs pauvres en France. Si la distinction introduite par l'INSEE est intéressante d'un point de vue analytique, elle est problématique d'un point de vue sociologique. Elle risque en effet de disqualifier les chômeurs en tant que travailleurs.

Or, la frontière entre le chômage et le travail est devenue poreuse. Ainsi, à la fin de l'année 2003, près de 30 % des demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE avaient exercé une activité dans le mois, alors qu'ils n'étaient que 5 % au début des années 90. Une nouvelle figure est donc apparue, celle du « chômeur travailleur ».

Enfin, un travailleur pauvre diffère d'un salarié à bas salaire. En effet, si un salarié à bas salaire est essentiellement défini par ses caractéristiques individuelles, un travailleur pauvre vit dans un ménage pauvre. Il se définit donc par des données individuelles, mais aussi familiales.

II. Qui sont les travailleurs pauvres ?

Je me fonderai sur les résultats d'une étude de l'INSEE sur cette population. Il apparaît qu'un cinquième des travailleurs pauvres sont des travailleurs indépendants, principalement des agriculteurs ou des aides familiaux exerçant leur activité dans une exploitation agricole. Il subsiste donc des poches de pauvreté dans le monde rural. Toutefois, 80 % des travailleurs pauvres sont des salariés. La probabilité d'être pauvre s'accroît très nettement au fur et à mesure que le statut d'emploi est précaire. De même, plus la précarité d'emploi des membres d'un ménage s'accroît, plus ce dernier risque d'être en situation de pauvreté.

Comment cette population a-t-elle évolué au cours des quinze dernières années ? Jusqu'au dernier rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et des exclusions sociales, l'on ne pouvait déceler d'évolution, par manque d'éléments comparatifs. Néanmoins, deux indices forts montraient que cette population avait augmenté. Ainsi, certains travaux ont mis en lumière la proportion croissante des salariés à bas salaires, passant de 11 % des salariés dans les années 80 à 16 % aujourd'hui. Dans la mesure où le risque de pauvreté est plus fort pour les salariés à bas salaire, cela laisse penser que la proportion de travailleurs pauvres a augmenté. Par ailleurs, le visage de la pauvreté s'est transformé. L'INSEE a montré que sur le long terme, la pauvreté touchait moins les personnes âgées que par le passé. En vingt ans, le taux de pauvreté de ces personnes a été divisé par trois, passant de 20 % à 7 %. En conséquence, d'autres formes de pauvreté sont apparues. Aujourd'hui, la pauvreté frappe davantage les ménages de salariés ou de chômeurs. En 1989, 42 % des personnes pauvres vivaient dans des ménages de salariés ou de chômeurs, contre 53 % en 1995.

Ces deux indices tendent à montrer que sur les quinze ou vingt dernières années – et en particulier dans la première moitié des années 90 – la pauvreté laborieuse s'est développée. Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et des exclusions sociales révèle que ce phénomène s'est estompé entre 1996 et 2001. L'on a constaté une baisse du taux de pauvreté, qui fut plus importante pour les actifs et les chômeurs que pour la population qui ne se trouve pas dans le marché du travail. Néanmoins, le visage de la pauvreté ne s'en trouve pas radicalement modifié. En 1996, 42 % des personnes pauvres étaient des actifs, contre 39 % en 2001. Malgré cette légère décroissance, le phénomène de la pauvreté laborieuse semble donc installé durablement dans notre société.

III. Raisons de l'apparition de ce phénomène

La question des travailleurs pauvres est encore souvent abordée sous un angle descriptif. L'on considère ainsi qu'un travailleur pauvre répond à des caractéristiques individuelles – sa situation par rapport au marché du travail – combinées à des caractéristiques familiales – situation par rapport à l'activité des autres membres du ménage et la taille de ce ménage. Ce constat reste d'un intérêt limité. En effet, il révèle, sans grande surprise, que plus bas on se situe sur l'échelle des salaires, plus on court de risques d'être pauvre. De même, plus la taille du ménage augmente, plus le risque de pauvreté est marqué.

J'avancerai deux éléments d'explication, qui me semblent déterminants pour comprendre le phénomène des travailleurs pauvres.

1. La modération salariale

Le premier facteur est de nature macroéconomique, que l'on a souvent tendance à passer sous silence alors qu'il conditionne largement les réponses pouvant être apportées à ce problème. Il s'agit de la modération salariale qui prévaut depuis une vingtaine d'années. A la fin des années 70, l'on a constaté une rupture très nette dans le rythme d'augmentation des salaires. Alors que la progression des salaires a suivi celle de la croissance de 1950 à 1978, de l'ordre de 4 % à 5% de gain de pouvoir d'achat par an, l'évolution des salaires est ensuite devenue presque atone, alors que le niveau de qualification moyen des salariés s'accroissait. L'on a même constaté une baisse de pouvoir d'achat dans la première moitié des années 90.

La situation d'ensemble des salariés s'est donc dégradée depuis une vingtaine d'années, ce qui a naturellement pesé sur les salariés les plus pauvres.

La modération salariale a également pris la forme d'une politique de maîtrise des prestations sociales mise en œuvre dès 1983. Cette politique s'est traduite par deux types d'évolutions. D'une part, la plupart des prestations sociales sont, au mieux, restées indexées sur les prix. D'autre part, les conditions d'attribution de ces prestations sont devenues plus restrictives.

L'assurance-chômage fournit une illustration de cette transformation. Au début des années 80, elle a été séparée en deux volets, l'assurance et la solidarité. Or, les conditions d'indemnisation des salariés assurés se sont réduites, et la solidarité s'est fait moins sentir. Les deux allocations de solidarité (l'allocation d'insertion et l'allocation de solidarité spécifique), qui étaient à parité avec l'allocation minimale d'assurance en 1978, ont chuté sensiblement. Cela explique que les chômeurs se soient mobilisés en 1997 et 1998. Aujourd'hui, l'allocation d'insertion a presque disparu – elle ne concerne plus que 20 000 personnes – et il est prévu de restreindre encore les conditions d'attribution de l'allocation solidarité.

Cette évolution peut se mesurer par le biais de la masse des revenus salariaux – au sens large – qui recouvrent les salaires nets et les prestations monétaires que perçoivent les salariés en activité. Il apparaît ainsi que dans le revenu des ménages, la part des salaires nets, des prestations familiales et des allocations de chômage a décliné très sensiblement. Cette baisse s'est amorcée dans la seconde moitié des années 70 et s'est fortement accélérée au cours des années 90. Entre 1976 et 1997, la part des revenus salariaux a chuté de huit points. Depuis, elle n'a regagné qu'un point malgré la croissance exceptionnelle de l'emploi durant cette période.

Au total, la part des salaires nets et des prestations sociales monétaires que perçoivent les ménages de salariés ou de chômeurs représente une proportion du revenu total des ménages inférieure à celle du début des années 70. Or, dans le même temps, ces ménages ont représenté une part croissante de la population totale. En termes de niveau de vie relatif, la situation actuelle est, au bout du compte, comparable à celle du milieu des années 50. La modération salariale des années 80 a donc engendré une régression considérable.

2. Les nouvelles formes d'inégalités salariales

Le second facteur de développement de la pauvreté laborieuse tient à l'évolution du marché du travail et aux nouvelles formes d'inégalités salariales. Comme nous l'avons vu, les ménages de salariés dans leur ensemble ont vu se dégrader leur situation relative, par rapport aux autres ménages. Parmi ces ménages toutefois, les situations sont inégales. Ainsi, certains ont pu compenser la modération salariale par d'autres types de revenus, provenant notamment du patrimoine. Depuis la fin des années 80, la masse des revenus monétaires du patrimoine a été multipliée par trois. Ces revenus du patrimoine représentent aujourd'hui un tiers des prestations sociales monétaires, contre 15 % à peine au début des années 80. La distribution des revenus a donc connu un changement qualitatif.

Par ailleurs, de nouvelles formes d'inégalités salariales sont apparues. Les indicateurs traditionnels d'inégalité, publiés par l'INSEE, concernent les seuls salariés à temps complet. Or le temps partiel s'est fortement répandu depuis vingt ans, ce qui explique le développement des bas salaires. Dans un contexte où la situation moyenne des salariés se dégrade par rapport à l'ensemble des ménages, ceux qui se situent au bas de la distribution des salaires (les salariés à temps partiel ou à bas salaires) ont vécu une situation plus difficile encore.

La combinaison des facteurs macroéconomiques et des changements survenus sur le marché du travail fournit ainsi des clés de lecture du phénomène des travailleurs pauvres.

IV. Conclusion

Je mentionnerai pour finir un élément plus récent, le RMI et sa réforme. En France, il faut rappeler que le niveau de ce revenu minimum est très bas en comparaison avec les autres pays européens. Il exclut en outre les plus jeunes, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des autres pays européens. La réforme du RMA devrait pousser, voire forcer les Rmistes à accepter une « activité ». Néanmoins, le gain financier que peuvent en attendre les personnes concernées est très faible. En conséquence, cette réforme du RMA risque simplement de transformer des chômeurs pauvres en travailleurs pauvres. Ceux qui bénéficieront massivement de cette réforme sont les employeurs qui recevront des subventions massives pour l'embauche des Rmistes.

Enfin, il est nécessaire d'établir une distinction entre les bas salaires et la pauvreté laborieuse. Un indice montre que les deux phénomènes ne se recouvrent que très partiellement. Les salariés à bas salaires sont des femmes à 80 %, du fait du temps partiel. En revanche, selon l'INSEE, les travailleurs pauvres sont majoritairement des hommes, à 60 %. Ces deux populations ne se recoupent donc pas. Les politiques publiques auraient intérêt à s'interroger sur cette distinction. Si les deux phénomènes sont tout aussi préoccupants, ils ne traduisent pas les mêmes problèmes. L'hypothèse que l'on peut avancer est que les bas salaires sont le symptôme le plus criant des inégalités entre les hommes et les femmes dans l'accès à l'emploi et au revenu salarial. Les travailleurs pauvres, pour leur part, traduisent davantage le processus massif de la dévalorisation du travail qui prévaut en France depuis une vingtaine d'années.

Les facteurs que j'ai évoqués – qui ne sont pas exhaustifs – ont été constatés au niveau national. Toutefois, ils sont tellement massifs que l'on peut, sans difficulté, considérer qu'ils sont aussi valables pour l'Ile-de-France. Naturellement, cette approche statistique, quantitative et monétaire ne traduit qu'une partie de la réalité. Yves Lochard apportera maintenant un éclairage davantage qualitatif et sociologique sur cette question.

L'usage social de la notion de travailleur pauvre, premiers résultats de l'étude IRES

Yves LOCHARD
IRES

Je vous présenterai une recherche que je mène avec trois collègues de l'IRES, Pierre Concialdi, Mouna Viprey et Christelle Meilland. Il s'agit d'une enquête qualitative, commanditée par la MIPES et la DRASS. Nous avons ainsi conduit des entretiens avec des cadres associatifs, des responsables de structures, des syndicalistes et les personnes concernées par la pauvreté laborieuse. Nous menons actuellement la dernière phase du travail, sur le terrain. C'est pourquoi, je vous invite à accueillir avec prudence les résultats que je vous exposerai.

Pierre Concialdi a exposé les problèmes que soulève la notion de travailleur pauvre d'un point de vue scientifique. Je m'intéresserai, pour ma part, à l'usage social de cette notion. Quelles valeurs a-t-elle revêtues et quelles incertitudes a-t-elle suscitées dans l'imaginaire collectif ?

I. La notion de travailleur pauvre dans la sphère médiatique

1. Une expression peu répandue

La notion de travailleur pauvre est d'apparition récente. Elle n'appartient pas à la liste la plus répandue des expressions, généralement euphémisées, qui se rapportent à la pauvreté. Dans la presse écrite, jusqu'en 1994-1995, les emplois de cette expression sont extrêmement rares, avec neuf occurrences seulement dans *Le Monde* entre 1987 et 1995. Ces emplois se rapportaient tous à la situation américaine.

Pour l'Observatoire national de la pauvreté et des exclusions, j'ai également analysé la totalité des articles consacrés à la pauvreté dans cinq quotidiens nationaux et trois quotidiens régionaux. La comparaison portait sur deux périodes, le quatrième trimestre 1998 et le quatrième trimestre de l'année 2000. En 1998, la notion était parfaitement absente du corpus. On la retrouvait en 2000 comme synonyme de deux autres expressions, « working poor » et « oubliés de la croissance ». Le succès de cette expression est donc limité, à l'inverse des termes « d'exclusion » ou « d'exclu », très largement répandus. Les journalistes ont emprunté de façon occasionnelle la notion de travailleurs pauvres au monde scientifique, à l'occasion de colloques universitaires ou de l'INSEE. Le monde associatif a parfois relayé cette expression. Au deuxième trimestre 2000, la presse du Secours Catholique lui donne une place significative dans la présentation de ses statistiques. Il reste que de façon générale, les travailleurs sociaux en font peu d'usage. S'ils utilisent cette expression, c'est avec de nombreuses précautions. Cette notion ne recueille pas leur assentiment, peut-être parce qu'ils ne savent pas qui tenir pour travailleurs pauvres.

Les travailleurs sociaux ont reconnu que cette expression n'appartenait pas à leur vocabulaire. Ils la jugent éventuellement utile pour désigner les modifications de la

population qui est hébergée en CHRS, qui ne sont plus uniquement « en difficulté d'insertion » mais dont certaines sont inscrites dans l'emploi.

Il ne semble pas non plus que la notion de travailleurs pauvres soit devenue une catégorie opératoire des politiques d'action sociale.

Après des syndicalistes enfin, ce thème déclenche une certaine gêne. Ils avouent ne pas savoir par quel biais l'aborder : la protection sociale, l'entreprise ou les associations ayant une expérience dans ce domaine. Une responsable de la CFDT se pose la question de « savoir si les syndicats sont compétents pour parler de ça ».

2. Une notion en concurrence avec d'autres problèmes sociaux

Comment expliquer le succès relatif de cette notion ? J'y vois tout d'abord une concurrence avec d'autres problèmes publics. Il est intéressant, à cet égard, de resituer cette notion dans le vaste mouvement de redécouverte de la pauvreté qui a prévalu à partir de la fin des années 70, et de retracer la façon dont elle s'est positionnée sur le « grand marché des problèmes sociaux » qu'évoque Bernard Lahire. Dans ce contexte, il semble que la notion de travailleur pauvre n'ait pas joui d'une vraie reconnaissance. D'autres problématiques, comme l'illettrisme ou les familles monoparentales, ont pris place dans l'agenda politique et dans les médias. Or, d'un point de vue social, seuls existent les problèmes relayés par les médias, et dont l'Etat officialise l'existence.

L'expression de « travailleur pauvre » résulte donc de l'étiquetage d'un problème public qui n'a que partiellement abouti. L'activité de réflexion collective se poursuit autour de cette notion, comme le prouve la commande de la MIPES.

3. Une pauvreté discrète

Un responsable d'une grande fédération associative nous a affirmé que les travailleurs pauvres étaient « les meilleurs des pauvres ». La pauvreté laborieuse se prête donc mal aux reportages médiatiques sur le mode pathétique. Elle rappelle à certains égards ce qu'on qualifiait de « pauvreté honteuse » au XIX^e siècle. Ces travailleurs susciteraient peu d'intérêt de la part des pouvoirs publics et des médias du fait de leur relative discrétion.

Nombre d'acteurs sociaux s'accordent à reconnaître dans la pauvreté laborieuse un problème réel, qui leur semble témoigner d'une évolution de la situation sociale récente. Dans les structures d'hébergement, l'on constate une présence massive de personnes qui travaillent et dont les revenus sont devenus insuffisants pour se loger ailleurs. La durée des séjours s'y est allongée considérablement, de même que l'hébergement en logements passerelles. Une véritable rotation s'est instaurée entre les centres d'hébergement d'urgence, les personnes faisant des séjours d'un mois dans chacun des centres.

4. La dénonciation d'une contradiction

L'expression de « travailleur pauvre » revêt un statut proche de celle « d'oubliés de la croissance », même si elle a connu moins de succès. Elles suggèrent toutes deux un paradoxe : il s'agit de personnes actives, mais qui ne parviennent pas à se loger dans des conditions décentes. Elle relève de la figure de l'oxymore, qui consiste à associer deux termes contradictoires. Dans un champ où l'on recourt plutôt aux euphémismes (« les moins favorisés »), l'on utilise dans ce cas une expression qui énonce la contradiction plutôt que de l'atténuer. Cette notion interroge donc l'idée reçue selon laquelle le travail garantirait nécessairement une indépendance et une autonomie. Ce paradoxe était déjà souligné dans le contexte américain. Au milieu des années 80, un chercheur écrivait ainsi que : « les travailleurs pauvres demeurent la contradiction flagrante de l'Amérique. La coexistence du travail et de la pauvreté est contraire à l'*ethos* américain selon lequel la volonté de travailler mène à l'avancement matériel, et nie la vision répandue selon laquelle la cause de la pauvreté parmi les adultes aptes au travail est le comportement déviant, particulièrement le manque d'implication par rapport au travail ». L'expression a donc une double vertu : elle constate la dégradation du marché du travail et lance une forme d'accusation à la société.

II. Une population très hétérogène

Il faut se garder de faire de la notion de travailleurs pauvres une catégorie d'analyse qui permettrait de caractériser précisément cette population. Il convient de ne pas céder à la tentation substantialiste en conférant aux travailleurs pauvres un ensemble de caractéristiques objectives, alors que la notion a des contours très mal définis. Les personnes que nous avons rencontrées ne partagent que peu de caractéristiques objectives communes, mais représentent un large éventail social : familles d'artistes, personnes ayant longtemps vécu dans la rue... Leurs revenus peuvent varier du simple au double. Leurs niveaux de formation sont également divers, d'une absence de qualification à des études supérieures. Enfin, leurs réseaux de soutiens familiaux sont très disparates.

1. L'interdépendance des sphères professionnelles et personnelles

Nous proposons plutôt de témoigner sur l'attitude que la société adopte à l'égard des travailleurs pauvres. Nous avons tout d'abord étudié l'environnement professionnel de ces travailleurs. Comment accèdent-ils à l'emploi ? Comment s'y maintiennent-ils, et au prix de quelles difficultés ?

Les premiers résultats de l'enquête prouvent que les différentes sphères qui composent la vie de ces individus (emploi, santé, logement, vie affective) sont fortement interdépendantes, plus encore que pour les autres travailleurs. Nous constatons ainsi une intrication étroite entre le travail et le logement. Les bailleurs exigent en effet que leurs locataires occupent des emplois en CDI, alors que ce type de contrat se raréfie. En outre, les bailleurs imposent que les revenus des locataires représentent trois à quatre fois le montant du loyer.

A l'inverse, il est nécessaire d'avoir une adresse pour obtenir un emploi. En avouant à un employeur potentiel que l'on est hébergé dans une structure ou chez des amis, l'on révèle un problème qui se solde généralement par un refus. Il s'exerce une véritable stigmatisation par le lieu d'hébergement. Cela contraint les personnes à adopter des stratégies de dissimulation. Par exemple, elles ne communiquent jamais le numéro de téléphone de leur foyer. L'une des personnes que nous avons rencontrées a perdu son emploi lorsque son employeur, qui cherchait à la contacter, s'est rendu compte qu'elle habitait dans un foyer du Secours Catholique. Ces travailleurs utilisent donc généralement le téléphone portable. Sur leur lieu de travail également, ils surveillent les propos qu'ils tiennent à leurs collègues, pour ne pas révéler leur situation.

Les lignes biographiques de ces personnes sont donc plus interdépendantes que pour les autres individus, sachant qu'une rupture sur l'une des lignes rejailit immédiatement sur les autres. La stabilité dans l'emploi permet l'endurance. Nous avons ainsi rencontré un couple qui avait posé sa première demande de HLM en 1979, et qui attendait toujours un logement. Cette attente est facilitée par le fait que les membres de ce couple travaillent en CDI. Il reste que le moindre événement marquant (séparation, violences conjugales, erreur judiciaire) peut créer la rupture.

2. Un déficit de confiance

Il est apparu que les travailleurs pauvres souffraient d'un déficit de crédit. Les bailleurs et les employeurs estiment qu'ils prennent des risques en leur faisant confiance. Les travailleurs pauvres n'offrent pas à leurs yeux les garanties suffisantes sur le plan des ressources, de la nature des contrats occupés ou de la sécurité de l'emploi. Ces personnes ont besoin de garants, qui constituent des intermédiaires entre l'emploi et le logement. Il s'agit souvent de travailleurs sociaux ou de bénévoles des structures associatives, qui construisent des dispositifs de confiance autour de ces travailleurs en cautionnant leurs *curricula vitae* ou en témoignant de leur volonté de travailler.

3. Des niveaux d'emploi fortement concurrentiels

Les niveaux d'emploi faiblement qualifiés ont été gagnés par une très forte concurrence. Un centre associatif que nous avons visité, qui recherche des emplois pour ces publics, accorde ainsi une grande importance à la rédaction des *curricula vitae*, aux stratégies à adopter lors des entretiens d'embauches, aux projets professionnels...

Plus encore, ces personnes sont confrontées à un système de double concurrence, d'une part, avec des catégories encore plus démunies qu'elles (comme les sans-papiers) et, d'autre part, avec des fractions de la population mieux loties et qui n'ont besoin d'un emploi que de façon momentanée (comme les étudiants). Bénéficiant de revenus complémentaires sous forme de bourses ou d'allocations d'études, cette dernière catégorie est moins exigeante quant au niveau de revenu. Elle est aussi mieux outillée, ce qui la rend immédiatement opérationnelle : elle peut disposer d'un véhicule, maîtrise le fonctionnement d'Internet, sait se présenter avantageusement... A l'inverse, les travailleurs plus démunis ont souvent besoin de stages de formation.

4. Déployer de l'énergie et de l'ingéniosité

Enfin, la situation dans laquelle se trouvent les travailleurs pauvres les contraint à déployer une énergie bien supérieure à la situation commune. Souvent, leur lieu d'hébergement est distant de leur lieu d'emploi. Nous avons rencontré une personne qui prenait son vélo à quatre heures du matin pour se rendre de son hôtel meublé, dans le douzième arrondissement, à son travail qui se situait en banlieue. En outre, les personnes qui résident en centres d'hébergement ne peuvent pas se reposer lorsqu'elles ont des horaires fractionnés. Elles transportent en permanence des bagages et sont parfois obligées de louer des boxes dans lesquels elles stockent une partie de leurs biens. Cette situation exige donc des efforts soutenus et une grande ingéniosité.

III. Conclusion

Tous les témoignages que nous avons recueillis étaient porteurs d'une grande souffrance. Nous espérons restituer la force de ces paroles. Nous le devons aux personnes qui ont accepté de nous parler de leur situation, ce qui les a souvent contraintes à se remémorer des événements douloureux. Elles souhaitaient néanmoins que leur situation soit connue et que leurs récits soient relayés. Certains peuvent y voir une forme de croyance naïve dans le pouvoir de l'information de mettre fin aux situations inacceptables. Néanmoins, nous estimons que nous devons relayer cette demande

Débat avec la salle

Michel CASTELLAN

Il serait intéressant de compléter ces approches universitaires par des témoignages d'acteurs de terrain qui sont confrontés à la question des travailleurs pauvres. Des acteurs de l'entreprise notamment pourraient apporter un éclairage complémentaire. En préparant cette séance, nous avons rencontré des syndicalistes ainsi que des représentants de la médecine du travail et de l'inspection du travail.

Fatma SAHEL, dispositif RMI de la Ville d'Aubervilliers, conseillère en insertion

Les bénéficiaires du RMI jouissent de certaines aides comme l'allocation logement au taux maximal ou l'aide au transport. Lorsqu'un emploi leur est proposé, généralement au SMIC, ils craignent de perdre leur droit au RMI et d'être, par conséquent, moins protégés qu'auparavant. Outre le cumul du RMI et d'un revenu pendant un an, il serait utile de maintenir, pendant quelques années, le droit aux allocations logement à un taux élevé. Cela inciterait ces personnes à accepter un travail. Il reste que leurs revenus sont trop bas pour qu'elles aient accès au logement social. Il leur est difficile de changer subitement de statut.

De la salle

Dans combien de centres d'hébergement avez-vous mené votre enquête ?

Yves LOCHARD

Nous avons interrogé une vingtaine de travailleurs et une douzaine des responsables de structures. Tous les travailleurs n'étaient pas hébergés en CHRS. Certains occupaient un logement social et d'autres un logement chez des bailleurs privés.

De la salle

Je suis assistante sociale dans un centre d'hébergement d'urgence. Nous constatons une réelle modification de la population sans domicile fixe. Vous avez mentionné que les travailleurs sociaux éprouvaient des difficultés à appréhender ces cas. Les centres d'hébergement sont déjà submergés par les demandes des sans papiers et des demandeurs d'asiles. En outre, du fait de la raréfaction des lits en hôpitaux psychiatriques, cette population souffre parfois de pathologies lourdes. Pour leur part, les travailleurs pauvres soulèvent des difficultés particulières. Ainsi, l'une de mes collègues m'a avoué sa difficulté à s'occuper de ces personnes dont elle avait le sentiment qu'elles lui ressemblaient.

Les travailleurs domiciliés dans un logement classique s'adressent aux services sociaux de la ville ou de la DASES, où les professionnels sont habitués à ce type de prise en charge. Les structures destinées aux sans domicile fixe, qui sont généralement de type associatif, comptent peu de personnel formé. Ce dernier éprouve des difficultés à s'occuper de populations qui peuvent avoir des diplômes de niveau bac+5, qui travaillent et peuvent souffrir de surendettement. Ainsi, je connais le cas d'une personne qui a perdu sa femme et ses enfants dans un accident. Elle s'est endettée sur huit ans pour payer leur enterrement et doit verser une traite de 350 euros par mois à cet effet. Son revenu disponible ne pourra jamais représenter trois ou quatre fois le loyer d'un éventuel logement ! Etant seule, ses impôts sont de surcroît importants. Il est d'ailleurs regrettable que le taux d'imposition des personnes seules ne prenne jamais en compte le montant des loyers. Souvent, pour ces personnes, le revenu disponible est tellement faible que le moindre événement qui perturbe le cours de leur vie les fait chuter, avec une possibilité de rebond de plus en plus faible.

De la salle

Certaines catégories professionnelles sont-elles particulièrement concernées par ce phénomène de pauvreté ?

De la salle

Je travaille dans un centre d'hébergement de la région parisienne et j'interviens dans un collectif de relogement dans l'Essonne. Je reviendrai sur l'accès au logement. Comme vous l'avez souligné, nous constatons que les attentes des bailleurs – qui exigent des CDI à temps complet – ne correspondent pas à la situation des personnes qui cherchent un logement. C'est pourquoi, les demandes de garanties se multiplient. Je connais, par exemple, un jeune couple dont le mari travaille en intérim et la femme en CDI à temps partiel. Le bailleur leur proposera vraisemblablement un bail glissant dans un premier temps. Ce couple a vécu en CHRS et a bénéficié d'un accompagnement social durant plusieurs années. Il semble donc que ces situations ne finissent jamais.

Enfin, comme vous l'avez perçu dans vos entretiens, le logement représente pour les travailleurs un lieu où ils pourront se reposer du parcours qu'ils ont connu précédemment.

De la salle

En tant qu'universitaire, je m'intéresse aux résidences sociales, dont les premières ont été ouvertes en 1995. Or, plus de la moitié de leurs occupants dépassent déjà le temps de séjour de deux ans qui fixe en principe la limite des projets d'insertions.

Par ailleurs, il me semble important de relever le paradoxe qui oppose le projet de logement d'insertion, inscrit dans la loi d'une part, au caractère stigmatisant des séjours en foyers aux yeux des bailleurs et des employeurs, d'autre part.

Michel CASTELLAN

Des discussions que j'ai menées avec des acteurs de l'entreprise, il est ressorti que le phénomène des travailleurs pauvres résultait de conditions d'emploi précaires et, en particulier, de l'externalisation auprès de sous-traitants soumis à des exigences très fortes, frôlant parfois l'illégalité. L'on trouve également des situations difficiles dans la fonction publique – qui est assez peu couverte par le droit du travail – et dans les petites entreprises.

Les charges que représentent le logement, la famille et les gardes d'enfants constituent également un problème important, d'autant plus lorsque les salariés sont soumis à des horaires décalés ou à des temps de trajets importants.

Il semble que les travailleurs pauvres soient plutôt des femmes. Ces personnes se trouvent souvent aux franges des dispositifs d'aide. Dépassant les seuils de revenu, elles ne savent à qui s'adresser pour bénéficier d'aides, et parfois ne le souhaitent pas afin de ne pas être stigmatisées. Enfin, ces personnes ne disposent pas de filets de sécurité dans leur environnement, leur famille ou leur entreprise. Ainsi, le moindre accident peut les faire basculer dans la précarité.

L'on peut donc approcher cette question sous l'angle des personnes qui se trouvent dans les structures sociales, mais aussi sous l'angle de celles qui n'en relèvent pas.

Yves LOCHARD

Je suis frappé par vos interventions, qui corroborent ou nuancent les résultats de notre recherche. Je partage les remarques que vous avez apportées. Ainsi, la crainte de perdre le droit au RMI nous a été énoncée à maintes reprises, en particulier lorsqu'il s'agit d'accepter un CDD court.

Par ailleurs, je n'ai pas affirmé que les travailleurs sociaux ne savaient pas prendre en charge les travailleurs pauvres, mais qu'ils disaient ne pas utiliser cette notion. Ils constatent néanmoins que les personnes qu'ils reçoivent leur ressemblent de plus en plus.

S'agissant des catégories socioprofessionnelles touchées par la pauvreté, les situations sont diverses. Nous avons par exemple rencontré un couple de musiciens salariés de la ville de Paris, un secrétaire d'écrivain, un éboueur, un contremaître dans une entreprise de teinturerie... Il est à noter que les artistes tendent à présenter leur situation comme un choix de vie.

Enfin, nous avons constaté, tout comme vous, l'augmentation des durées de séjours en résidences sociales. Dans certains centres, la plupart des personnes hébergées ne relèvent pas d'un accompagnement social mais ont simplement besoin d'un toit.

De la salle

Je suis assistance sociale dans une entreprise. Je rencontre des salariés sans domicile fixe qui ne peuvent pas se loger. Vous avez souligné que certaines personnes craignaient de perdre leur droit au RMI. La véritable problématique me semble résider dans le fait que le travail n'offre plus de reconnaissance sociale. Travailler ne permet plus nécessairement de vivre et de se loger. La valeur du travail est donc fortement remise en cause.

Plus encore, certaines personnes ont des revenus corrects mais se retrouvent dans l'impossibilité de se loger du fait de crises familiales. Les jeunes, bien qu'ils gagnent des salaires acceptables, peinent à trouver un logement à Paris. Dans ce contexte, qu'en est-il de la valeur du travail ?

De la salle

Je travaille dans un CCAS du Val-de-Marne. Je constate que les personnes qui sont en situation de précarité se voient souvent reprocher de ne pas suffisamment se mobiliser. Lorsqu'elles se mobilisent trop, elles sont jugées agressives, arrogantes ou revendicatrices. Ces personnes ne savent quelle démarche adopter.

Il me semble que les personnes défavorisées sont stigmatisées par l'obligation de faire l'objet d'un accompagnement. Elles sont d'emblée affublées d'un statut « d'incapables » car elles doivent être suivies par un éducateur ou un accompagnateur. Je précise que je suis moi-même un encadrant social.

Enfin, en rencontrant les usagers d'une épicerie sociale notamment, j'ai constaté que les personnes qui se trouvaient dans la précarité considéraient parfois que les structures d'aide vivaient à leurs dépens.

De la salle

Avant que le terme de travailleur pauvre n'apparaisse, un débat politique a porté sur les trappes de la pauvreté et a eu un impact considérable. Les travaux de l'Observatoire ont prouvé qu'alors que le RMI était considéré à l'origine comme un effort de solidarité, les bénéficiaires du RMI ont finalement été considérés comme des fainéants. L'apparition de la notion de travailleurs pauvres dans le domaine public a constitué une réponse à ce débat.

Nous constatons, en outre, une très forte régression du revenu moyen. Dans les années 50 ou 60, les ouvriers peu qualifiés résidaient dans des habitats précaires, généralement des hôtels meublés. Ces populations se voient maintenant proposer des centres d'hébergement d'urgence ou des CHRS. L'on voit donc réapparaître cette forme très spécifique d'hébergement.

Fatma SAHEL

La loi stipule que dans les trois mois qui suivent la demande de RMI, le bénéficiaire est tenu de remplir un contrat d'insertion. Il est donc contraint de rencontrer un travailleur social. En Seine-Saint-Denis, toutefois, nous n'imposons pas cette obligation de signer un contrat d'insertion. Enfin, les épiceries sociales ou les structures de ce type accueillent généralement du personnel bénévole. Il me semble donc injuste de leur reprocher d'exploiter la pauvreté.

La mobilité des personnes les plus pauvres

Sandrine WENGLANSKI
Institut National de Recherche sur les Transports

Mon propos portera volontairement sur une catégorie de population plus large et plus floue que les seuls travailleurs pauvres, que j'appellerai les populations modestes. La raison essentielle de cet élargissement de la population observée tient à la nature des sources disponibles sur la mobilité. Il s'agit d'enquêtes comportant des données déclaratives, auxquelles les populations les plus fragiles échappent souvent. En outre, les études spécifiques portant sur ce type de population sont extrêmement rares. Enfin, la mobilité des populations pauvres n'est pas réellement une priorité des politiques de transport.

En effet, si, depuis les années 80, se développe la notion de droit à la mobilité, d'une part, les effets des politiques tarifaires de transport touchent majoritairement les populations relativement solvables. En Ile-de-France, il s'agit des actifs bénéficiant de la Carte orange ou des étudiants. D'autre part, depuis la fin des années 90, la préoccupation des politiques publiques porte davantage sur les problèmes de congestion que d'aide à la mobilité des personnes pauvres.

Ce défaut de connaissance de la mobilité des plus démunis en France est à relier à une vision de la mobilité qui, après être longtemps restée déconnectée des caractéristiques socioéconomiques des individus, n'a soulevé que depuis peu la question du rôle de la mobilité dans l'insertion sociale et économique des individus. La mobilité joue pourtant un rôle crucial dans la réalisation des activités quotidiennes.

L'évolution de l'approche de la mobilité constituera le premier point de ma présentation. Dans un second temps, je dessinerai les principaux déterminants de la mobilité au regard des évolutions sociétales, en particulier de la précarisation de l'emploi et de la dilatation des espaces urbains et décrirai les principaux traits de la mobilité pour les populations les plus modestes. La mobilité est le résultat d'une aptitude à la mobilité qui recouvre plusieurs composantes. En amont de la réalisation du déplacement, cette aptitude décrit un éventail de possibles que nous avons étudiés dans le cadre d'une analyse sur l'accessibilité à l'emploi en Ile-de-France. J'en rendrai compte dans un troisième point. Si ce dernier point relatera des travaux personnels, les deux premiers emprunteront de nombreux éléments aux travaux de Jean-Pierre Orfeuil, spécialiste des mobilités et professeur à l'université Paris XII.

I. Evolution de l'approche de la mobilité

1. Des espaces aux individus

L'analyse des déplacements a longtemps relevé du domaine des ingénieurs, dont la préoccupation première était le dimensionnement des voies et des réseaux aux flux de circulation. Le trafic était évalué par des comptages qui identifient peu les usagers. Progressivement, dans le but d'élaborer des modèles de prévisions de trafics, on a intégré l'importance d'éléments tels que l'origine et la destination des véhicules, les caractéristiques socioéconomiques de ces zones de départ et de destination et leur rôle dans la formation de la demande de déplacement. Se développe une approche davantage socioéconomique, qui intègre plusieurs dimensions de la mobilité. Avec les modèles gravitaires, on établit qu'une zone est d'autant plus fortement émettrice de déplacements qu'elle compte peu d'emplois. A contrario, une zone est fortement réceptrice de déplacements lorsqu'elle offre de nombreux emplois et les déplacements effectués entre deux zones sont d'autant plus nombreux que la distance est faible.

Cette distribution des déplacements est fondée sur l'hypothèse de la préférence des individus pour la proximité. Dans ces approches néanmoins, les individus sont encore peu caractérisés. Les motivations de leurs déplacements sont souvent ignorées. Par ailleurs, si on intègre le lien entre les caractéristiques spatiales et le déplacement, on n'envisage pas encore les effets que jouent les capacités de déplacement sur l'évolution même de la ville.

2. La mobilité au cœur des activités et des contraintes quotidiennes

La façon d'appréhender la mobilité a connu une véritable révolution à partir des années 80. Progressivement, l'individu dans sa vie quotidienne est placé au centre de l'analyse. Avec les travaux de la géographie du temps et les approches par les programmes d'activités, on prend en compte les caractéristiques des individus, la durée de leurs déplacements, l'enchaînement de leurs activités quotidiennes, leurs contraintes familiales et leurs niveaux de revenu. Le déplacement est défini comme une « demande dérivée », qui permet d'accomplir une activité.

Cette nouvelle approche a imprégné les analyses des vingt dernières années et donné lieu à des apports fondamentaux. Le déplacement ne peut plus être considéré comme un événement isolé des autres éléments qui structurent le quotidien. Par conséquent, la mobilité se déploie dans un univers partiellement soumis à des contraintes à la fois individuelles et macro-sociales. La mobilité fait l'objet d'un arbitrage entre les aspirations des individus et leurs contraintes. Elle est un moyen d'action et elle se négocie.

Une deuxième série de travaux participe à la révolution du regard sur la mobilité. Ces recherches ont montré que dans des contextes aussi différents que des pays en développement, des pays développés ou des pays de l'Est, les temps de transports journaliers moyens par individu étaient identiques, alors que la distance de déplacement moyenne variait fortement en fonction de la vitesse de déplacement. Contrairement aux hypothèses des modèles gravitaires, cette approche considère que l'individu ne s'efforce pas de minimiser ses distances de déplacements, mais au contraire de maximiser son aire de déplacement, à l'intérieur d'une contrainte temporelle (avec un plafond de mobilité acceptée d'une heure à une heure et demie par jour) et d'une contrainte monétaire (évaluée entre 5 % et 15 % du revenu).

Compte tenu de leurs contraintes, les individus effectuent des arbitrages en cherchant à ouvrir l'éventail des ressources urbaines accessibles ou à résider dans des zones où le coût foncier est moindre en s'éloignant des centres, plutôt qu'ils ne limitent leurs déplacements.

Par conséquent, la limitation de la mobilité entraîne une restriction du choix de destinations (ressources urbaines accessibles) ou d'origines (localisation résidentielle).

On considère donc que la mobilité s'effectue au sein d'un éventail de potentiels limités par le temps, l'argent et les caractéristiques individuelles. La mobilité est produite par la ville et contribue en même temps à transformer celle-ci. En effet, la ville s'étend à mesure que les progrès de vitesse affranchissent les individus de la contrainte de proximité physique. Cette mobilité doit donc être appréhendée par des déterminants individuels et les dynamiques collectives et sociétales portées par des évolutions démographiques, économiques, l'évolution des systèmes de valeur et d'occupation de l'espace. Cette vision s'est développée au cours d'une période où la mobilité a subi de fortes transformations qui ne sont pas encore toutes analysées.

En France, la recherche ne s'intéresse que depuis peu à la mobilité spécifique des populations les plus fragilisées et aux liens qui existent entre mobilité et pauvreté. En particulier, parce que le système français de transports publics a toujours laissé penser qu'il donnait accès à un niveau minimum de mobilité.

II. Déterminants et caractéristiques de la mobilité des populations les plus modestes

1. Les déterminants individuels

Les principaux déterminants individuels de la mobilité quotidienne sont les suivants :

- **La position dans le cycle de vie et la composition du ménage**
La mobilité d'une femme ayant un enfant n'est pas identique à celle d'une femme sans charge familiale, la première étant soumise à des contraintes plus fortes dans son programme d'activités quotidiennes.
- **La position socioéconomique**
Cette position renvoie aux coûts de déplacement et aux compétences personnelles de mobilité.

- **La localisation résidentielle dans l'ensemble urbain**
La distance moyenne domicile-travail des résidents de périphérie est deux fois plus élevée que celle des résidents du centre.
- **L'accès des individus aux différents modes de transport**
Ne pas posséder de permis de conduire ou de voiture réduit considérablement le nombre de destinations accessibles.

La variable majeure est socioéconomique et les autres variables n'en sont pas indépendantes. Ainsi, alors que la composition du ménage joue quoi qu'il arrive sur la mobilité, elle constitue une contrainte d'autant plus forte que les individus relèvent d'une catégorie modeste. Les femmes les plus démunies, qui ne peuvent recourir à une aide payante pour la garde de leurs enfants, éprouvent des difficultés à concilier leurs obligations professionnelles et familiales. La localisation résidentielle et l'accès aux modes de transport sont, pour leur part, fortement liés aux niveaux socioéconomiques des ménages. En effet, l'usage du mode le plus rapide qu'est la voiture a un coût bien supérieur à celui des transports collectifs, notamment en Ile-de-France où les transports publics sont largement subventionnés. Enfin, compte tenu de la forte pression que subissent les prix des logements dans l'agglomération parisienne, il existe un gradient des localisations résidentielles du centre vers la périphérie, directement lié aux revenus des ménages. Les ménages des catégories les plus modestes sont rejetés de plus en plus loin, y compris aux franges de l'agglomération parisienne.

2. Eléments macroéconomiques

Certains éléments macroéconomiques parce qu'ils constituent une injonction forte à la mobilité sont de nature à éclairer le rôle crucial qu'elle joue aujourd'hui. Ainsi, l'évolution des formes de production et d'emploi multiplie les emplois précaires et les embauches en contrats à durée déterminée. Cette variation des lieux d'emploi au cours d'une carrière professionnelle, concomitante d'un ralentissement de la mobilité résidentielle qui permettrait de rapprocher habitat et lieu de travail, oblige de plus en plus les travailleurs à recourir à l'expérience de la mobilité. .

Par ailleurs, on constate depuis la 2^{ème} moitié du XX^e siècle un extraordinaire étalement des localisations résidentielles puis des lieux d'emplois dans la ville, qui accroît par conséquent ses distances internes. Il s'ensuit une déconnexion croissante entre les lieux d'emploi et les lieux d'habitat. La stratégie des ménages, qui consiste à utiliser les avantages d'un mode de transport rapide comme la voiture pour s'éloigner des centres denses et obtenir ainsi des surfaces de logement suffisantes, est également utilisée par les entreprises. Celles-ci intègrent les capacités de leurs salariés et de leurs clients à se déplacer. Elles adoptent par conséquent des localisations de plus en plus périphériques, difficilement accessibles sans voiture.

L'exemple le plus parlant en est la raréfaction des commerces de proximité et la croissance forte des grandes surfaces dans les périphéries. Les entreprises qui offrent les emplois les moins qualifiés ou dont la main d'œuvre n'est pas considérée comme stratégique adoptent souvent ce type de comportement. Au total, entre 1975 et 1990, les distances parcourues entre le domicile et le lieu de travail ont crû de moitié.

Cette caractéristique, qui est bien liée à la généralisation et à la démocratisation de l'accès à la voiture, condamne ceux qui ne disposent pas de véhicule. La voiture constitue désormais une norme sociale qui exclut de la réalisation de certaines activités ceux qui dérogent à cette norme. On parle d'une dépendance automobile des habitants périurbains. Dans les espaces périphériques, voire dans certaines zones denses, pour une grande part des trajets, les transports en commun ne constituent pas une alternative crédible à la voiture.

Le fait de ne pas disposer du permis de conduire ou d'une voiture augmente l'importance de la proximité physique, dans des configurations urbaines qui s'en affranchissent à mesure que les distances de déplacement augmentent. Ce que certains ont appelé « la fin de la géographie », c'est-à-dire l'abolition des contraintes géographiques, n'est donc pas une réalité pour tous.

Dans ces conditions, la mobilité renvoie nécessairement à des questions d'intégration sociale et professionnelle et de pauvreté. Il faut savoir qu'en moyenne, la mobilité globale d'un actif est trois fois supérieure à celle d'un inactif. L'aptitude à la mobilité ne semble plus seulement une conséquence des conditions socioéconomiques, elle devient une condition d'accès à l'emploi et aux ressources urbaines.

La capacité à se déplacer ne se contente donc pas de traduire des inégalités, mais peut également les reproduire.

3. Quelques données statistiques

Le taux de possession du permis de conduire des ménages dont le revenu annuel est inférieur à 11 500 euros est de 53 %, contre 90 % pour les ménages dont le revenu annuel dépasse 30 000 euros. Le taux de motorisation se monte à 0,4 voiture par adulte pour les populations les plus modestes, contre 0,6 en moyenne et 0,8 pour les ménages plus aisés.

La distance de déplacement est de 15 kilomètres en moyenne par jour pour les catégories les plus modestes, contre 23 kilomètres en moyenne et 29 kilomètres pour les plus aisés.

Enfin, on observe un usage radicalement différent des modes de transport. Ainsi, la marche représente 34 % des déplacements des populations les plus modestes, contre 23 % en moyenne. Pour sa part, la voiture est utilisée pour 49 % des déplacements des populations modestes, contre 63 % pour les populations aisées.

Ces quelques chiffres témoignent du décalage entre la situation des plus pauvres et des autres catégories, toutes mobilités confondues.

4. Contraintes culturelles

Si les contraintes économiques sont importantes, il existe également des limites « socioculturelles » à la mobilité. Les enquêtes qualitatives soulignent la faiblesse des rayons de déplacement des populations les plus pauvres, liée aux moindres capacités budgétaires mais aussi à un phénomène d'autocensure. On constate, en effet, un affaiblissement de la propension à se déplacer en dehors des espaces familiers. Eric Le Breton, qui a mené une étude sur ceux qu'il nomme les « insulaires » dans une entreprise d'insertion de l'Essonne, évoque, pour sa part, « des populations qui ne perçoivent pas le territoire comme solidaire, continu. Pour eux, l'espace est bardé de zones à éviter, de frontières, de zones interdites, de repoussoirs. (...) Ces frontières, fondées sur des identités sociales, personnelles et intimes, sont invisibles ». L'auteur souligne que ces populations se sentent prisonnières d'un espace étroit mais font également preuve d'une auto-restriction en se limitant aux territoires proches. Elles s'épargnent ainsi la honte d'être désignées comme des habitants des cités dans les territoires qui ne leur sont pas familiers. L'auteur révèle également des phénomènes de désaffiliation, de désocialisation et de désapprentissage de la mobilité. Dans ce cas précis, le fait de disposer d'une voiture n'élargit pas davantage l'aire de déplacement. La marche reste le mode de déplacement dominant, parce qu'elle est gratuite mais aussi parce qu'elle permet de se limiter à des situations familières. On peut penser que les populations les plus fragilisées ressentent une faible légitimité à se trouver dans un espace inconnu et à le parcourir.

III. Analyse sur l'accessibilité à l'emploi en Ile-de-France

L'observation de la mobilité effective n'est pas toujours aisée à traduire en termes d'inégalité entre les catégories de population. Le diagnostic d'une moindre mobilité des uns par rapport aux autres risque de sous-entendre que la mobilité constitue nécessairement un avantage et d'adopter ainsi une attitude normative. En outre, dans le cas de la région parisienne, on observe un fort nivellement des pratiques de mobilité entre les catégories socioprofessionnelles. Il existe aujourd'hui peu de différence entre les déplacements domicile-travail des cadres et des ouvriers, qui sont en moyenne de quarante minutes et treize kilomètres.

Cette identité de pratiques témoigne-t-elle d'une égalité des possibles ? Comparer ce que sont en mesure de faire les individus plutôt que ce qu'ils choisissent in fine de faire semble pertinent. Les possibilités de déplacement et les capacités d'arbitrage sont-elles différenciées entre les catégories sociales ? Cette question a fait l'objet d'une étude menée en Ile-de-France concernant l'accès au marché du travail. Compte tenu des localisations actuelles des résidents et des emplois en Ile-de-France, et au vu de la propension différenciée des groupes sociaux à utiliser les modes de transport, observe-t-on une aire de déplacement différente entre catégories sociales ? Notons que cette aire de déplacement est délimitée par la durée du trajet et renvoie à un nombre de destinations d'emploi possibles. Nous appellerons « marchés de l'emploi » le nombre d'emplois accessibles pour chaque catégorie sociale. Ces marchés de l'emploi ont été exprimés en part de l'emploi régional.

D'abord, en Ile-de-France, nous observons qu'en moyenne, les emplois des cadres sont plus centraux (dix kilomètres du centre de Paris) et plus concentrés que les emplois des employés et ouvriers (16 km). De même, les résidences des cadres sont davantage localisées dans et près du centre de l'agglomération (13 km) que celles des ouvriers (18 km).

Ainsi, la distance moyenne entre tous les lieux d'emplois et tous les lieux de résidence de chaque catégorie sociale est plus réduite pour les cadres (18 kilomètres) que pour les ouvriers (26 kilomètres).

Les lieux d'emploi et de résidence des ouvriers sont sous-représentés au centre et à l'ouest parisien. Surtout, ils sont fortement disséminés dans l'ensemble de la périphérie. A l'inverse, les résidences et les emplois des cadres sont concentrés près du centre.

La possibilité de recourir à la voiture contribue également au niveau d'accès au marché de l'emploi. En Ile-de-France, 10 % des cadres n'ont aucun accès à une voiture (par manque de permis de conduire ou de véhicule), contre 27 % des ouvriers et 30 % des employés. A l'inverse, l'accès total à la voiture (possession du permis de conduire et présence d'au moins un véhicule par actif dans le ménage) concerne deux tiers des actifs cadres mais 40 % des employés et des ouvriers.

Compte tenu de ces éléments, lorsque l'on estime le nombre d'emplois accessibles aux différents groupes sociaux, il en ressort que les cadres ont en moyenne potentiellement accès à 69 % de l'emploi cadre francilien dans la limite d'une heure de déplacement, contre 46 % pour les ouvriers pour les emplois qui leur correspondent.

Les ouvriers, qui résident massivement dans la grande couronne, ont accès depuis ces résidences à 26 % de l'emploi ouvrier, alors que les cadres de la périphérie urbaine ont accès à 42 % de l'emploi cadre. Lorsque la résidence est plus centrale, l'accessibilité est plus forte. Cela bénéficie principalement aux cadres, qui résident davantage que les catégories modestes dans Paris et la petite couronne.

L'accompagnement vers l'emploi dans un CHRS

Catherine BALDACCI
Directrice de Cité Notre-Dame (Secours Catholique)

I. Quelques éléments statistiques sur les travailleurs sans domicile fixe

Je dirige un centre d'hébergement et de réinsertion sociale géré par l'Association des Cités du Secours Catholique. Avant de relater mon expérience de terrain, je présenterai quelques chiffres d'une enquête INSEE menée auprès des personnes sans domicile fixe.

Il est ainsi apparu que début 2001, 29 % des personnes privées de domicile occupaient un emploi et que 43 % étaient au chômage. Parmi les actifs, 25 % détenaient un contrat de travail à durée indéterminée et 15 % un contrat de travail à durée déterminée, le reste désignant des contrats d'intérim, des stages, des apprentissages ou des contrats aidés. Sur dix de ces personnes actives, neuf étaient des ouvriers du secteur du bâtiment, du transport ou de l'entretien.

II. La population accueillie à la Cité Notre Dame

Le public que nous accueillons est très hétérogène. Certaines de ces personnes ont un très faible niveau de qualification mais d'autres ont obtenu des diplômes de niveaux bac+4 ou bac+5. Ce sont généralement des étrangers sans papiers, demandeurs d'asile, qui présentent de hauts niveaux de qualification. Lorsqu'ils sont régularisés, la grande majorité d'entre eux ne pourront pas exercer leur profession d'origine, par manque d'équivalence entre les diplômes. Ils devront donc accepter des travaux « alimentaires » pour survivre et accéder à un logement. Les Français que nous recevons n'ont généralement pas occupé d'emploi depuis plusieurs années. Alors que ces personnes étaient insérées, travaillaient et jouissaient d'une vie sociale et familiale stable, elle ont été déstabilisées par des accidents biographiques : licenciement, chômage pouvant entraîner des périodes d'alcoolisme, rupture conjugale...

Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale constituent un intermédiaire entre les centres d'hébergement d'urgence et les résidences sociales. Certaines des personnes que nous accueillons occupent un emploi. Dans les trois dernières années, 13 % à 20 % des personnes admises possédaient un contrat à durée indéterminée. Malgré cet emploi stable, ces personnes cumulent certains handicaps, en particulier des dettes pour des crédits à la consommation qu'elles ont contractés lorsqu'elles vivaient encore en couple. Nous les aidons à constituer un dossier de surendettement ou à faire réviser la pension alimentaire qu'elles doivent verser.

Les populations que nous accueillons n'ont pas accès aux logements sociaux compte tenu des exigences des bailleurs. Ces derniers imposent que leurs locataires détiennent des CDI à temps complet et que leur salaire représente deux à trois fois le montant du loyer. Un salarié rémunéré au SMIC et ayant des dettes ne peut donc pas prétendre au logement social.

Nous recevons aussi une frange de population qui n'a pas accès à l'emploi de droit commun et qui est orientée vers des structures intermédiaires pour préparer son entrée dans un emploi en CDI ou en CDD. Les personnes hébergées à la Cité Notre Dame bénéficient à cet égard d'un accompagnement spécifique. Nous disposons d'un espace emploi où deux conseillères en insertion professionnelle les reçoivent pour mener une évaluation professionnelle et les orienter vers les structures d'aide à l'emploi adaptées.

Nous menons de surcroît un projet expérimental dans le cadre du Fonds Social Européen et du programme Equal. L'Association des Cités est pilote de ce projet, qui est géré en collaboration avec trois autres associations : La Mie de Pain, Emmaüs et la Halte des Amis de la Rue. Il s'agit de faire accéder les personnes les plus éloignées du monde du travail à un emploi de droit commun, soit avec un CDD de six mois soit avec un CDI. Nous avons rencontré une cinquantaine d'entreprises dans ce cadre. Nous avons pour objectif de modifier le regard que porte l'entreprise sur les personnes accueillies en centres d'hébergement. Il importe également de faire évoluer les représentations des travailleurs sociaux sur le monde de l'entreprise. Nous observons qu'un certain nombre de personnes peuvent retrouver du travail, grâce au tutorat mis en place dans le cadre de l'entreprise qui l'accueille. Certaines des personnes accueillies dans nos structures, voire dans des centres d'hébergement d'urgence ou dans des locaux de la Halte des Amis de la Rue, retrouvent du travail. En effet, l'entreprise qui les embauche met en place un dispositif de tutorat et d'accompagnement, sans les stigmatiser.

J'observe que le fait d'entrer dans l'emploi, même si les ressources restent faibles, permet aux individus de gagner un certain statut et une reconnaissance. Cela constitue un socle pour d'autres actions. Il me semble donc que l'emploi recèle encore une valeur et joue un rôle moteur en matière d'insertion.

Débat avec la salle

Colette AGESILAS, Association Athanor

Nous avons travaillé en 2000, avec La Mie de Pain, à un partenariat avec des entreprises dans le cadre d'un projet européen. Nous avons mis en place un tutorat avec un laboratoire pharmaceutique et l'ANPE. Ce dispositif a permis à un certain nombre de personnes de trouver de nouveaux repères au sein de l'entreprise. Nous avons de surcroît formalisé une méthode d'accompagnement global avec un groupe d'une dizaine de sans domicile fixe.

Catherine BALDACCI

Dans le cadre du programme Equal, notre partenaire, Monoprix, met en place une démarche intéressante appelée « sas ». Les personnes qui sont recrutées par le biais des missions locales ou des structures d'hébergement passent par ces sas, ce qui permet d'évaluer leurs compétences mais aussi de valoriser les savoirs qu'elles possèdent sans en être toujours conscients.

Philippe COSTE, directeur des Affaires sanitaires et sociales de Paris

Le sujet des travailleurs pauvres est central dans nos préoccupations. Nous sommes notamment confrontés à des travailleurs très pauvres, qui connaissent des difficultés considérables. Il s'avère que les structures d'hébergement d'urgence, qui étaient initialement destinées à de très grands exclus, sont aujourd'hui fortement occupées par des personnes qui ont un travail, parfois même en CDI. Ces personnes sont dans l'impossibilité de concilier le travail – en particulier, le respect des horaires décalés – avec le coût des logements accessibles par les transports en commun. A cet égard, je suis très intéressé par le travail de Sandrine Wenglenski, qui confronte les possibilités d'emploi et les soldes migratoires. La hausse du prix des logements parisiens et le déficit en logements à bas prix obligent certaines personnes à basculer dans des conditions de vie précaires. Il y a quinze ou vingt ans pourtant, elles auraient pu trouver un logement à Paris, dans des chambres de bonnes ou des hôtels au mois qui sont du « logement social de fait ». Cette population croît de façon importante dans les centres d'hébergement d'urgence. M. Emmanuelli affirmait récemment au conseil d'administration du SAMU social que les grands exclus étaient en légère régression depuis une quinzaine d'année, alors que l'on voyait monter en force la population des travailleurs pauvres. S'y ajoute la difficulté de faire face à la demande de logement social. Nous comptons ainsi 100 000 demandeurs de logements sociaux à Paris (dont 60 000 prioritaires), pour 5 000 attributions de logements par an. Un ménage prioritaire doit attendre douze ans pour obtenir un logement social à Paris. Le phénomène des travailleurs pauvres risque donc d'être durable et d'avoir de lourdes conséquences sur des franges de la population de plus en plus importantes.

Je souligne donc l'importance des travaux que vous menez sur cette question. Il est important de modéliser les correspondances qui existent entre le niveau de revenu, les conditions de travail, les conditions de logement et les possibilités de transports en termes de temps et de coût. Nous manquons d'une vision synthétique de ces problématiques.

Catherine LE JEUNE, assistance sociale interentreprises

Mme Baldacci, vous avez indiqué que vous souhaitez faire évoluer le regard des travailleurs sociaux sur l'entreprise. Qu'en est-il exactement ?

Catherine BALDACCI

Dans les représentations des travailleurs sociaux – notamment des référents qui accompagnent les personnes en difficulté en CHRS –, l'entreprise est souvent considérée comme un monde qui exploite, dans lequel il n'est pas possible de négocier. Souvent, ces référents n'ont jamais travaillé dans le monde de l'entreprise et en conçoivent une vision négative. C'est pourquoi, nous avons entamé un travail de connaissance mutuelle entre les entreprises et les CHRS, notamment par le biais de visites d'importants sites de production.

De la salle

Les grandes entreprises comptent généralement un service social et des comités d'entreprises. Ces derniers peuvent intervenir pour aider certains travailleurs pauvres. Néanmoins, il me semble que le coût des logements appauvrit de façon excessive ces populations. Ainsi, l'attribution du 1 % patronal est devenue très limitée et impose des conditions de revenus.

De la salle

Vous avez souligné qu'il était important que ces personnes retrouvent un travail. Or, le travail est de moins en moins reconnu. Ainsi, un salarié n'est pas toujours en mesure de vivre décemment. Quelle reconnaissance apporte aujourd'hui le travail ?

Mme LABADO, inspectrice du travail à Paris

Pendant des années, la pauvreté sous-entendait l'exclusion de l'entreprise. Or, aujourd'hui, on peut être à la fois salarié et pauvre. Je reviendrai sur les évolutions que nous avons connues ces dernières années dans l'entreprise, qui me semblent expliquer le phénomène de la pauvreté laborieuse.

Au milieu des années 70, l'entreprise a recherché de nouvelles formes de flexibilité et de rentabilité, afin de s'adapter aux nouvelles conditions de marché. Les statuts s'en sont trouvés précarisés, avec le développement des contrats à durée déterminée, intérimaires ou à temps partiels.

La première exclusion est donc survenue au sein de l'entreprise, entre les salariés en CDI et les salariés précaires qui étaient des variables d'ajustement pour l'entreprise.

Une seconde zone périphérique est apparue dans les entreprises, celle de l'externalisation. Depuis une dizaine d'années, l'entreprise ne recherche plus la flexibilité à travers la précarité des statuts, mais par une externalisation des tâches qui ne relèvent pas de son corps de métier. Elle se concentre sur ce dernier, où elle peut dégager des marges de rentabilité et où travaillent des salariés statutaires représentés par des instances dotées de capacités de négociation en matière de conditions de travail. L'entreprise a par ailleurs rejeté certaines activités connexes comme le nettoyage, la restauration, l'informatique, la publicité... A titre d'exemple, Monoprix compte des travailleurs pauvres dans sa périphérie : démonstrateurs, personnel de nettoyage intervenant durant les heures de fermeture du magasin, comptabilité, informaticiens... Ce phénomène va s'amplifiant, les prestataires eux-mêmes externalisant à leur tour !

Les travailleurs se trouvent dans ces petites entreprises totalement subordonnées aux entreprises donneuses d'ordres. Ils sont en quelque sorte invisibles. En effet, la législation du travail reste fortement attachée à l'entreprise taylorienne et prend peu en compte ces périphéries. Il importerait donc que la législation fasse en sorte que les salariés des entreprises sous-traitantes relèvent de la responsabilité du donneur d'ordres et profitent des mêmes droits.

De la salle

Le coût de la vie subit une telle inflation que les travailleurs ne peuvent plus survivre ! Les salaires offerts par les entreprises ne permettent plus de remplir les besoins vitaux.

Brigitte CHARBONNEAU

Dans quelle mesure les politiques d'emploi tiennent-elles compte des travailleurs pauvres ? Il me semble que les politiques n'ont pas encore pris la mesure de ce phénomène. La précarité des CDD, des intérimaires et des sous-traitants commence à être connue. S'y ajoute le temps partiel. Ainsi, certains travailleurs pauvres ont un contrat en CDI à temps très partiel.

Il est plus avantageux pour une entreprise qui recherche de la flexibilité d'embaucher un salarié en CDI à quinze heures par semaine. Elle ne verse pas de prime de précarité et peut faire travailler ces salariés davantage sans payer d'heures supplémentaires. Cette forme de gestion de la main d'œuvre se généralise dans certains secteurs comme le nettoyage, la restauration rapide ou la grande distribution.

Aucun acteur politique ne semble en être conscient, le débat restant focalisé sur la seule durée des contrats. Notons qu'il a été difficile d'imposer que les contrats de RMA aient une durée d'au moins six mois ! Il reste à prendre la mesure du problème du temps partiel, qui ne garantit pas contre la pauvreté.

De la salle

Je regrette qu'il n'ait pas été fourni un aperçu des nouvelles pratiques développées pour le public spécifique des travailleurs pauvres. Ceci donne une image dépréciée des employeurs. Je souligne que le RMA contribue à précariser l'emploi. Pour un emploi au SMIC, les entreprises peuvent employer trois RMA ! Enfin, sachez que nous recevons un grand nombre de fonctionnaires sans domicile fixe. Les ministères nous demandent de prendre en charge ces personnes.

Catherine BALDACCI

Nous recevons un public très hétérogène, dont des fonctionnaires. Notre objectif est de faire en sorte que ces personnes quittent nos centres d'hébergement. Il y a quelques années, la durée moyenne de séjour était de neuf à douze mois. Elle a aujourd'hui atteint 18 mois.

Il s'agit de trouver des dispositifs pérennes susceptibles de guider ces personnes vers des logements de droit commun.

Michel CASTELLAN

Je tiens à remercier nos contributeurs. Le thème des travailleurs pauvres nous porte à réfléchir aux causes de l'exclusion très en amont. Il nous interroge sur les conditions d'emploi dans les entreprises en nous décentrant de l'action sociale et nous interroge également sur les conditions de vie.

Pour ce qui est des entreprises, la Mission entend mener des travaux complémentaires dont le premier sera une approche statistique propre à l'Ile-de-France. Nous souhaitons pour cela exploiter l'enquête sur les revenus fiscaux, qui couple les résultats de l'enquête emploi et les renseignements sur les foyers fiscaux. Il s'agit d'actualiser les travaux menés par l'INSEE en 2000 sur ce sujet. Nous avons sollicité le financement de la Région à cet effet.

Avec la DRTEFP et l'INSEE, nous entendons, par ailleurs, exploiter les déclarations annuelles de données sociales des entreprises d'Ile-de-France, afin de mieux connaître les conditions de l'emploi et, en particulier, la précarité de l'emploi.

Pour ce qui est des conditions de vie, j'ai apprécié la présentation des travaux portant sur la mobilité. Les approches de l'exclusion se concentrent généralement sur le logement, l'emploi ou la santé, la mobilité étant malheureusement oubliée. Je vous renvoie, pour approfondir ce sujet, au site www.ville-en-mouvement.com ainsi qu'à l'ouvrage de Jean-Pierre Orfeuill intitulé *Transport, pauvreté, exclusion, pouvoir bouger pour s'en sortir*. Les intervenants ont également abordé les conditions de logement en Ile-de-France. Nous nous y pencherons à nouveau, de même que sur les conditions de garde des enfants.

La MIPES souhaite donc poursuivre son travail sur le vaste sujet des travailleurs pauvres. Pour préparer cette séance, nous avons rencontré des acteurs de l'entreprise, qui sont prêts à poursuivre leur collaboration avec la Mission, qu'il s'agisse de la médecine du travail, des syndicats ou de l'inspection du travail. Enfin, la Région va bientôt revoir son schéma directeur et aura certainement l'occasion de s'intéresser aux conditions de vie en Ile-de-France.

θ